



20 octobre 2017

## Vaccination contre la grippe proposée dans plusieurs pharmacies

**IVS.- Plusieurs pharmacies valaisannes proposeront, dès cet automne, la vaccination contre la grippe saisonnière (Influenza A et Influenza B). Cette mesure vise à renforcer la couverture vaccinale contre la grippe, en particulier auprès de la population qui est en contact régulier avec des personnes à risque accru de complications.**

En 2016, le Service de la santé publique, la Société médicale du Valais et pharmavalais (Société valaisanne de pharmacie) ont lancé un projet-pilote donnant la possibilité aux pharmaciens disposant de la formation nécessaire de proposer la vaccination contre la grippe à leur clientèle. Dix-huit pharmaciens ont participé au projet et ont vacciné quelque 200 personnes.

L'âge médian des personnes vaccinées en pharmacie étaient de 50 ans. La moitié d'entre elles avaient des personnes à risque dans leur entourage, travaillaient dans le domaine de la santé ou étaient en contact avec des enfants en bas âge. Un quart n'avait pas de médecin traitant. La quasi-totalité des personnes ont été satisfaites de la prestation reçue (99 %). Ces personnes ont souligné la flexibilité (pas de prise de rendez-vous, horaires flexibles) que permet la vaccination en pharmacie.

Fort de l'expérience de 2016, la vaccination contre la grippe sera proposée dès cet automne dans plusieurs pharmacies du canton. Elle s'adresse aux personnes âgées de 16 à 65 ans, en bonne santé et qui ne consultent pas régulièrement un médecin. Seul les pharmaciens disposant du certificat de formation complémentaire FPH *Vaccination et prélèvements sanguins* et ayant accompli la formation continue exigée sont autorisés à pratiquer la vaccination contre la grippe. La liste des pharmaciens autorisés à vacciner est établie par le Service de la santé publique et publiée à l'adresse [www.vs.ch/web/ssp/grippe](http://www.vs.ch/web/ssp/grippe).

La vaccination se fait sans ordonnance médicale. Avant l'injection, le pharmacien s'assure que la personne n'a pas de risques connus de complications au vaccin en suivant le protocole développé par la société suisse des pharmaciens pharmaSuisse. Si un doute existe, il adresse la personne à un médecin.

*Informations générales sur la vaccination contre la grippe saisonnière sur [www.sevaccinercontrelagrippe.ch](http://www.sevaccinercontrelagrippe.ch).*

### Note aux rédactions

- **Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Tél. 079 248 07 80**
- **Dr Monique Lehky Hagen, Présidente de la Société médicale du Valais, 076 417 67 19**
- **Dr Pierre-Alain Buchs, Président de pharmavalais, 078 821 11 21 (Valais romand)**
- **Dr Alain Guntern, Vice-président de pharmavalais, 079 417 22 99 (Haut-Valais)**
- **Dr Christian Zufferey, Co-président de l'Association des médecins de famille et de l'enfance du Valais, Tél. 079 424 79 28**